



Un projet au service du territoire

Les déplacements
locaux et de transit
sécurisés

La desserte Sud-Ouest
de l'agglomération
améliorée

Moins de trafic dans les
traversées d'Aurillac et
de Sansac

L'édito

Le chantier de la déviation de Sansac-de-Marmiesse et de raccordement au contournement sud d'Aurillac par la RN122 est lancé depuis le début de l'année 2018, avec un planning conforme aux prévisions. Ce projet de plus de 54 M€, financé par l'Etat (92,4%), le Département du Cantal (5,8%) et la CABA (1,8%), participe au désenclavement du département du Cantal, sécurise

et fluidifie un axe routier majeur, améliore le cadre de vie des riverains de l'actuelle RN122 et contribue à la dynamique économique locale. Il marque un engagement fort de l'Etat en faveur du bassin aurillacois. Avec ce 1^{er} numéro de Via Infos, nous avons souhaité vous tenir informés de l'avancement de cette opération essentielle pour ce territoire.

Nous souhaitons également vous associer par le biais d'une ligne téléphonique spécialement dédiée, mise à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et faciliter la cohabitation avec un chantier qui s'achèvera fin 2021.

Françoise Noars

*Directrice Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes*

LES GRANDES LIGNES DU PROJET

Historiquement, la RN122 était le maillon principal de l'axe Toulouse – Clermont-Ferrand. Aujourd'hui, elle relie Massiac depuis l'A75 dans le Cantal (15) à Figeac dans le Lot (46) sur une longueur de 143 km, dont 127 sont situés sur le territoire cantalien selon une diagonale nord-est - sud-ouest.

Elle constitue l'essentiel d'un itinéraire qui relie les autoroutes A 20 et A 75 à travers la partie la plus montagneuse du Massif Central via Figeac, Aurillac et le col du Lioran.

Le projet RN122 Sansac – Aurillac, principale opération d'aménagement du réseau

routier national en cours dans le Cantal, présente 10 km de tracé neuf et 3 km de reprise de voies existantes, sous forme d'une route bidirectionnelle à 2 voies de 3,50 m de large, avec des échanges à niveau (giratoires et carrefours en T).

Cette déviation comporte quatre objectifs principaux :

- sécuriser les déplacements locaux et de transit,
- améliorer la desserte du secteur sud d'Aurillac,
- fiabiliser les temps de parcours, notamment dans la traversée d'Aurillac,
- améliorer le cadre de vie des riverains de l'actuelle RN122.

EN CHIFFRES

13

KILOMÈTRES

4

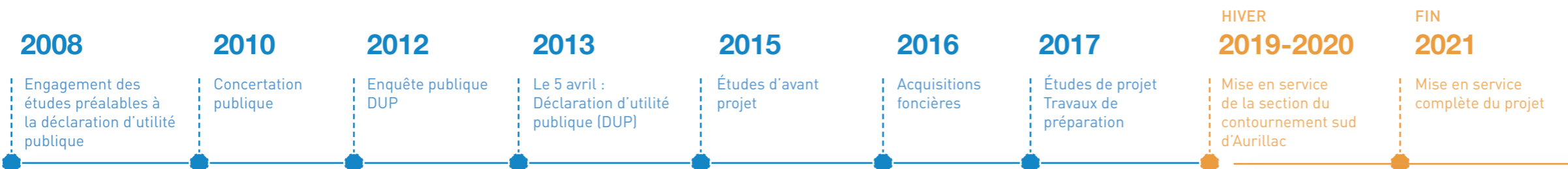
ANNÉES DE TRAVAUX

54,6

MILLIONS D'€

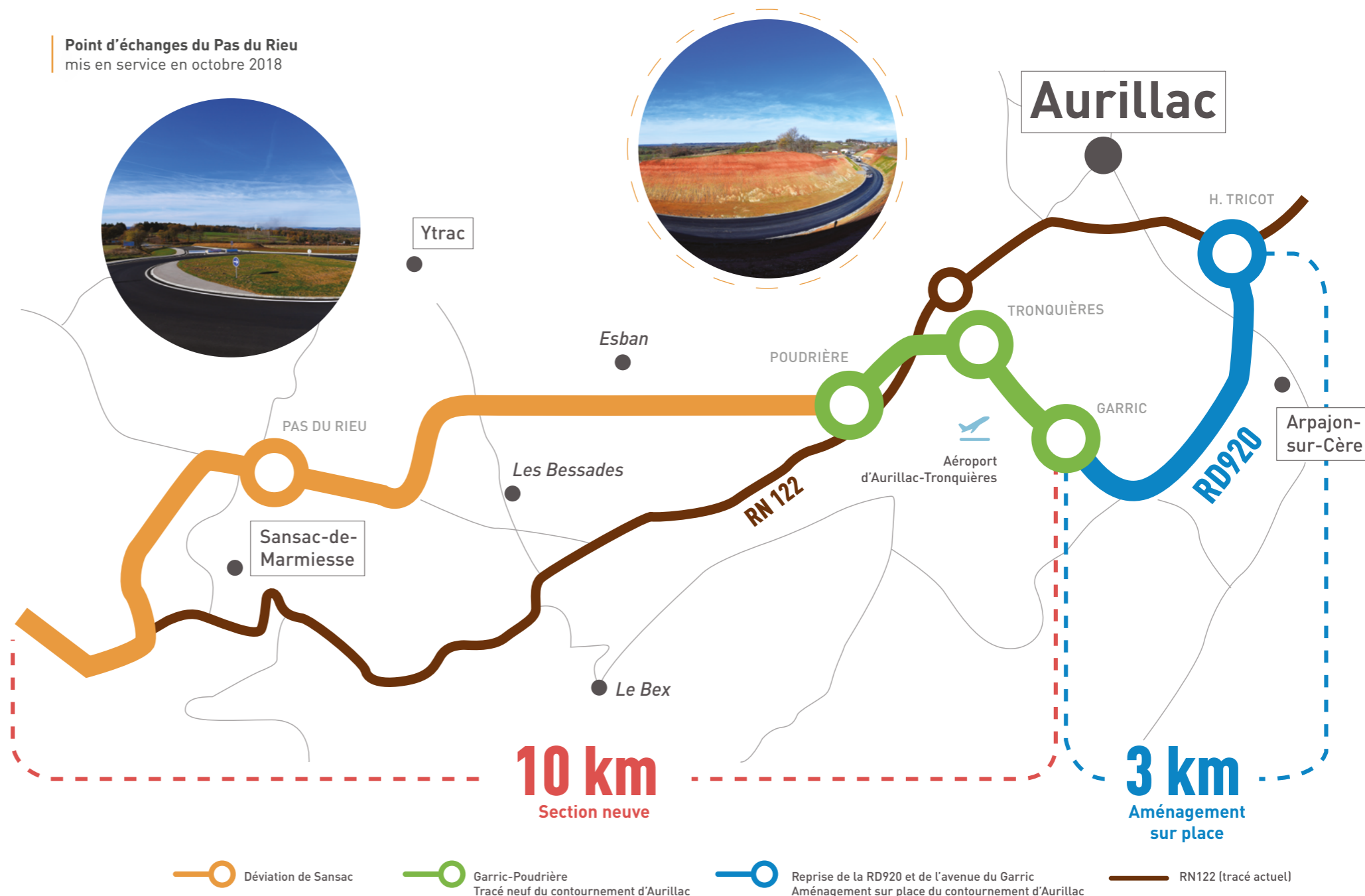
Etat : 92,4%
Département du Cantal : 5,8%
Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac : 1,8%

CALENDRIER DU PROJET



Terrassements sur la section neuve du contournement d'Aurillac : 80 000 m³ de matériaux extraits entre mai et septembre 2018

Point d'échanges du Pas du Rieu mis en service en octobre 2018



OÙ EN EST-ON AUJOURD'HUI ?

Les travaux ont débuté début 2018. Le giratoire du Pas du Rieu a été mis en service en octobre. Les travaux du contournement sud d'Aurillac sont en cours selon le planning prévisionnel.

LES ACTEURS DU CHANTIER

LE MAÎTRE D'OUVRAGE : LA DREAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Guillaume Astaix, Responsable d'opérations à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

« Ce projet associe habitants, élus et acteurs locaux »

Quel est le rôle du maître d'ouvrage ?

« La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes, service déconcentré de l'État, est chargée des opérations d'investissement sur le réseau routier national, depuis les études d'opportunités jusqu'à la mise en service. Dans ce cadre, nous pilotons le projet de la déviation de la RN122 Sansac-Aurillac.

Quels sont les contours de votre mission ?

En tant que responsable d'opération, avec l'équipe interne DREAL, j'interviens à toutes les étapes de réalisation du projet routier, depuis les procédures et études menées en phase de conception, jusqu'à la phase travaux. Cela couvre les procédures réglementaires comme la concertation, la déclaration d'utilité

publique ou les autorisations environnementales, les acquisitions foncières à l'amiable ou par expropriation, les études de conception du projet, ou encore l'archéologie préventive. Ces missions sont menées avec un maître d'œuvre et des prestataires spécialisés. Elles seront présentées dans les prochaines éditions de cette lettre.

J'ai également en charge la gestion des crédits de l'opération et des marchés publics de services ou de travaux nécessaires à l'avancement de l'opération. Enfin, la DREAL, sous la responsabilité du Préfet de département, est chargée de la communication relative à l'opération. À ce titre, j'interviens pour proposer des supports de communication avec l'assistance d'un prestataire spécialisé (agence Com Une Exception) comme cette 1^{ère} lettre de chantier.

Quels sont les enjeux économiques d'un tel projet ?

C'est un chantier dont le coût global s'élève à 54,6 M€. 45 M€ sont dédiés aux travaux, dont 1/3 a déjà été engagé.

Ce projet associe habitants, élus et acteurs locaux. Dans le cadre des études, plusieurs phases de concertation et trois enquêtes publiques (DUP, parcellaire et autorisation environnementale) ont ainsi été organisées. En phase de chantier, nous organisons des réunions d'information auprès des riverains du secteur des travaux. Enfin, toute personne peut saisir le maître d'ouvrage par courrier, par mail via notre site internet ou en appelant la Ligne Info Chantier qui vient d'être mise en place ».

INFORMEZ-VOUS !

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Ligne Info chantier
(appel gratuit)



N° Vert

0805 38 38 45

Pour vous renseigner et être à votre écoute tout au long des travaux, la ligne «Info Chantier» est ouverte en semaine de 9h à 12h et de 14h à 18h

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes

SITE DE CLERMONT-FERRAND
7 rue Léo Lagrange, 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

